



**Décision CODEP-SGE-2014-012736 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 mars 2014 relative à la nomination du secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre II du titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° 2012-DC-0327 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 27 novembre 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° CODEP-CLG-2013-011624 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 février 2013 relative à la nomination du secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la désignation effectuée par les membres représentants des personnels du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire lors de la séance du 31 janvier 2014,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Hervé VISSEAUX, membre titulaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Autorité de sûreté nucléaire au titre du syndicat UNSP-FO, est nommé secrétaire de cette instance à compter du 1<sup>er</sup> février 2014, jusqu'à la fin de la législature de ce comité, dans l'attente de son renouvellement qui interviendra à la suite de la tenue des prochaines élections professionnelles.

**Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 17 mars 2014.

*Signé par :*

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,**

**Pierre-Franck CHEVET**